

Date : Mars 2023

Information : chiens de race interdite en Valais

Madame, Monsieur

Nous avons dû traiter quelques cas récemment où des chiens interdits séjournant en Valais ont dû quitter le canton. Dès lors, nous désirons rappeler certaines règles concernant les chiens de races interdites en Valais. En 2005, conformément à l'art. 37 LALPA¹, le conseil d'Etat a édicté une liste de races de chiens potentiellement dangereux et a interdit leur détention dans le canton du Valais. Afin d'éviter l'installation de ceux-ci et des obligations de se séparer des chiens après coup, nous désirons vous rappeler les règles dans ce domaine :

Liste des races interdites en Valais	
American Staffordshire Terrier Ou « Staffie » ou « Staffy »	Mâtin Espagnol
Bull Terrier	Mâtin Napolitain
Doberman	Pitbull Terrier
Dogue argentin	Rottweiler
Fila Brasileiro	Staffordshire Bull Terrier Ou « Staffie » ou « Staffy »
Mastiff	Tosa

Toute détention de l'un de ces chiens, ou de leur croisement, est interdite à l'exception d'un séjour limité à 30 jours maximum par année. En dehors de la sphère privée, la tenue en laisse est obligatoire ainsi que le port de la muselière ou d'une applique dentaire adaptée neutralisant les morsures. Les contrevenants à ces dispositions verront leur chien refoulé, voire séquestré. Ils pourront également être sanctionnés pénalement conformément aux art. 53 ss LALPA.

Race non reconnue dont les individus sont assimilables aux chiens de races interdites	
American Bully Qu'il soit « Classic », « Pocket » ou « XL »	Cette race n'est pas reconnue par la Fédération cynologique internationale. Les individus sont issus de croisement entre deux chiens de race interdite. Dès lors ces chiens sont interdits également

Ne sont pas interdits en Valais	
Mini Bullterrier avec Pedigree FCI	American Bouledogue
Cane Corso	Dogue des Canaries
Bullmastiff	

En cas de doute sur la race du chien, veuillez-vous adresser ou adresser le détenteur de chien auprès de notre Office.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Claire Zen-Ruffinen
Bureau cantonal de protection des animaux